

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale  
**Monsieur Philippe PIEREUSE, Directeur**  
Direction des Monuments et des Sites –  
A.A.T.L.  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/Réf. : AA/2003-0065/03/2011-450PR  
N/Réf. : AVL/CC/5.1/s.512  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : ANDERLECHT. Square des Martyrs Juifs (Angle des rues Emile Carpentier et des Goujons) – Mémorial national aux Martyrs juifs de Belgique.  
Restauration du monument.  
**Demande d'avis de principe**  
(gestionnaire du dossier : Aurélie Autenne)

En réponse à votre lettre du 19 novembre 2011, sous référence, et suite à la réunion sur place du 22 novembre dernier, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis de principe favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 14 décembre 2011, concernant l'objet susmentionné. Les réserves portent sur les points suivants :

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- <b><i>Le traitement des abords du monument qui n'est pas inclus dans le projet ;</i></b></li><li>- <b><i>les sondages qui ont été effectués dans le monument pour évaluer l'état de conservation des bétons et qui l'ont sérieusement endommagé ;</i></b></li><li>- <b><i>Des corrections ou précisions à apporter à certaines interventions proposées, notamment :</i></b><ul style="list-style-type: none"><li>. <b><i>ne pas appliquer de coating sur les bétons,</i></b></li><li>. <b><i>prendre conseil auprès d'un spécialiste concernant la restauration des fixations en acier des plaques de granit noir et le démontage de ces dernières.</i></b></li></ul></li></ul> |
|---|

### **Projet**

La demande concerne la restauration du monument dû à André Godart (1968-70) et classé par arrêté du 23/10/2003.

Il se compose d'éléments en béton armé coulé sur place et préfabriqués, de plaques de granit noir avec les 24600 noms gravés des martyrs, d'éléments en acier (fixation des plaques de granit noir essentiellement) et de briques sur chant au sol.

Les principales pathologies relevées sont assez habituelles et sont dues à l'action du temps. Elles concernent :

- les fixations des plaques de granit qui souffrent de corrosion,
- d'éclats et de lacunes dans certains éléments en béton où les armatures ont un faible enrobage,
- les joints des recouvrements de sols en briques sur chant,
- des infiltrations d'eau dans la crypte,
- des dégâts dus au vandalisme, notamment au vitrage de la crypte.

Cela étant, le monument ne souffre pas de dégradations graves et présente un état global plutôt satisfaisant. Les techniques d'intervention envisagées pour sa restauration sont les plus courantes

et n'appellent pas de remarques majeures de la part de la CRMS excepté sur les points précisés ci-dessous.

## **Réerves de la CRMS**

### **1. Traitement des abords**

Le monument, délimité par un mur d'enceinte hexagonal en béton blanc, est entouré de pelouses, de chemins couverts de dolomie et de parterres de plantes basses et robustes. Ces abords sont ceints par une haie doublée d'un grillage.

La restauration de cette partie de l'espace public entourant le monument a été approuvée en décembre 2010 dans le cadre de l'approbation du programme quadriennal du contrat de quartier durable « canal-midi » et sera à charge du SPFMT.

A l'instar de la DMS, la CRMS estime qu'il aurait été plus cohérent que les deux projets de restauration du monument et de restauration de ses abords aient été combinés.

En effet, l'aménagement des abords pourrait notamment induire le dégagement de talus, côté extérieurs du monument, et donc un traitement des murs qu'il serait opportun d'aborder en même temps que la restauration du monument.

### **2. Sondages effectués dans les bétons**

La Commission s'interroge sur la technique utilisée par le CSTC pour analyser les bétons du mur d'enceinte: d'importants carottages d'une dizaine de cm de profondeur et d'environ cinq cm de diamètre ont été prélevés à une quinzaine d'endroits différents et constituent de réelles dégradations du monument, bien plus sérieuses et préjudiciables que la dégradation qu'elle vise à étudier. Cela est d'autant plus regrettable que le front de carbonatation aurait pu se mesurer de manière non agressive (phénolphtaléine en solution dans l'alcool). La localisation des armatures ainsi que la mesure de la profondeur des enrobages sont quant à elles non destructives. Le pachomètre détermine utilement le risque de corrosion. Etait-il, par ailleurs, nécessaire d'analyser la caractérisation microstructurale ainsi que la résistance à la compression, etc. de ces bétons ?

Toutes les carottes prélevées montrent une structure compacte du béton sans défaut majeur ni dégradation. Le mal étant fait, pourquoi ces échantillons n'ont-ils pas été remis en place ? La Commission demande à la DMS que contact soit pris avec le CSTC pour vérifier si cela est possible et atténuer au mieux les dégâts consécutifs aux sondages effectués, avant restauration du monument. Elle demande également que la DMS soit à l'avenir obligatoirement associée à la réalisation de sondages préalables de ce type afin d'éviter toute intervention préjudiciable et superflue comme c'est ici le cas.

### **3. Corrections et précisions à apporter à certaines options d'intervention**

#### **a) Nettoyage du béton et placement d'un coating**

Des tests de nettoyage fort concluants à l'eau froide sous une pression de 160 bars ont été réalisés sur les voiles en béton. La Commission estime toutefois cette pression fort élevée et demande, par mesure de sécurité, de vérifier si un résultat similaire pourrait être obtenu à une pression plus faible. Elle demande que de nouveaux tests soient effectués dans ce sens et que leur efficacité soit évaluée en collaboration avec la DMS pour trancher la pression qui devra être adoptée in fine.

Etant donné l'excellent résultat obtenu par les tests de nettoyage pour retrouver l'aspect et la couleur blanche d'origine du béton, la Commission estime qu'il serait fort regrettable d'en altérer l'aspect restauré par l'application d'un coating anti-carbonatation. Elle demande de renoncer à cette option d'intervention.

#### **b) Restauration des bétons**

Des éclats et lacunes sont visibles à certains endroits, là où le béton est faiblement enrobé : quelques armatures proches de la surface se sont corrodées et on fait éclater le béton. Il est prévu

d'effectuer des restaurations locales à ces endroits dégradés à l'aide d'un mortier de réparation, ce que la Commission approuve moyennant les essais préalables nécessaires.

Elle demande, en outre, qu'un relevé précis des endroits à restaurer soit effectué (vérifier notamment les endroits où le béton est prêt à tomber ou bien là où il sonne creux).

Dans tous les cas, la CRMS insiste pour que la matière existante soit conservée plutôt que dégagée et que des méthodes douces et non destructrices soient utilisées pour restaurer les bétons en place tels que la passivation cathodique (plutôt que le sablage, par exemple). L'étude devrait être poursuivie sur ce point.

*c) Nettoyage des plaques de granit*

Un nettoyage à l'eau chaude sous pression est prévu. La Commission s'interroge sur la nécessité de la pression sur des surfaces aussi lisses et demande de vérifier si un nettoyage plus doux, par exemple un simple essuyage, pourrait être suffisant et donner un résultat satisfaisant. Un léger repolissage pourrait éventuellement être envisagé. Des essais devront être réalisés afin de déterminer la méthode d'intervention la plus appropriée.

*d) Démontage des plaques de granit et remplacement des éléments d'accrochage en acier*

Les plaques de granit sont fixées à l'aide de cornières et de tiges filetées en acier qui sont très fortement corrodés et dont le traitement serait difficile sans démontage. Il est donc prévu de procéder à une dépose de la totalité des plaques et de remplacer les éléments d'accrochage en acier par de l'innox.

Etant donné le caractère particulièrement délicat de l'intervention, la Commission insiste pour que conseil soit pris auprès d'un restaurateur de métal expérimenté afin de déterminer la meilleure façon de procéder et d'éviter d'endommager les plaques.

*e) Grilles métalliques et garde-corps du podium*

Les grilles sont en acier galvanisé et ne présentent aucune trace de rouille. Est-il nécessaire de les sabler pour ensuite les re-galvaniser alors que seule la peinture – et non le métal – nécessite un entretien ? La Commission préconise de conserver autant que possible la couche de protection d'origine. Des tests doivent être effectués à cette fin.

La Commission demande, par ailleurs, des éclaircissements sur les garde-corps du podium surmontant la crypte qui ont été déposés pour cause de vandalisme. Est-il question de les restaurer et de les remettre en place ? Il convient de préciser cet aspect.

*f) Placement d'un vélum*

Un vélum amovible était initialement prévu sur la structure dominant l'estrade mais n'a jamais été réalisé. Sa mise en œuvre fait partie du présent projet de restauration afin de pouvoir organiser des cérémonies en plein air. La CRMS est favorable au principe de cette intervention. Elle demande que la toile soit de teinte claire et d'en fournir les détails d'exécution.

La Commission approuve les autres remarques formulées par la DMS.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. : Mme A. Autenne

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente